

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2023

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CE650

présenté par

Mme Decodts, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

-----

### ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« le projet de création de réacteur électronucléaire, mentionné à l'article 1<sup>er</sup> de la présente loi, »

les mots :

« les constructions, aménagements, installations ou travaux réalisés en vue de la création d'un réacteur électronucléaire au sens du présent titre ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.